



8728 93 avenue
Edmonton-AB-T6C 1T8
780-468-6934

Référence : ADM501 Page 1 de 2

Section : Administration

Objet : Engagement parental

Adopté : le 30 septembre 2020 (AGA)

1. PRÉAMBULE

Le Centre d'Expérience Préscolaire et Parascolaire (CÉPP) ne pourrait fonctionner sans la participation active des parents. Afin d'encourager les parents à s'impliquer dans la vie éducative de leur enfant, le CÉPP met en place des mesures d'engagement parental qui favorisent un partenariat CÉPP / Parents pour assurer la qualité du service de garde et contribuer au bien-être des familles. Le CÉPP s'attend à ce que chaque famille s'implique au CÉPP.

2. OBJECTIFS

- Encourager la participation des parents en tant que premiers éducateurs de leur enfant.
- Permettre aux parents de s'impliquer directement dans l'environnement de leur enfant et dans la gouvernance du CÉPP.
- Favoriser la coéducation du milieu familial avec le milieu de garde.
- Favoriser un partenariat entre les parents et le personnel de la garderie.
- Répondre aux besoins individuels, sociaux et éducatifs des enfants.

3. DESCRIPTIF

Chaque famille devra accumuler un minimum de **trois points** d'engagement par année. Une programmation qui propose des options d'engagement parental et le nombre de points accordés à chaque activité sera développée annuellement.

4. PROCÉDURES

- Annuellement avant le 30 août, l'administration du CÉPP présentera au conseil d'administration les options d'engagement parental et le pointage des activités proposées.
- Annuellement avant le 1^{er} octobre, chaque famille devra remettre le formulaire d'engagement parental.
- Le formulaire pour les sites d'Edmonton offrira le choix aux parents de faire un don de 300 \$ pour le préscolaire et 100 \$ pour le service avant-après école s'ils choisissent de ne pas participer aux activités d'engagement parental.
- Le formulaire pour les sites d'Edmonton indiquera que le CÉPP facturera la famille 300 \$ pour le préscolaire et 100 \$ pour le service avant-après école si la famille

n'a pas accumulé ses trois points d'engagement avant le 30 juin de l'année en cours. La facturation se fera le 1^{er} juillet.

- Les tâches accomplies par les parents bénévoles et les points accumulés seront comptabilisés par les coordonnateurs.
- Le conseil d'administration adoptera annuellement la liste de tâches qui constitueront l'engagement parental pour l'année à venir.

5. TÂCHES ET POINTAGE

Exemples de tâches et d'activités d'engagement parental.

Conseil d'administration du CÉPP – **1,0 point** par participation complète à une rencontre

Le conseil d'administration est composé de 12 parents qui se rencontrent de 6 à 12 fois par année. Les points accumulés au-delà de 3 seront reportés aux années subséquentes.

Ateliers d'habiletés parentales – **1,0 point** par atelier

Le CÉPP offre aux parents l'opportunité de développer leurs habiletés parentales. Les parents peuvent accumuler des points d'engagement pour leur participation aux ateliers d'habiletés parentales qui sont offerts tout au long de l'année par nos divers partenaires, p. ex. l'Institut Guy-Lacombe de la famille (IGLF) et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA).

Développement de l'enfant – **1,0 point** par activité

L'engagement du parent dans le développement physique, social, émotionnel et langagier de son enfant est en lien direct avec la mission du CÉPP. Nous offrirons mensuellement des suggestions d'activités que les parents peuvent faire à la maison pour stimuler l'acquisition de la langue française, et le développement social, émotionnel et physique de l'enfant. Les activités comprennent des stratégies pour inclure le parent qui ne parle pas français. Les parents devront partager des photos et des témoignages sur leur expérience comme preuve d'avoir complété les activités.

Questionnaire sur les étapes de développement de l'enfant de 0 à 6 ans (*Ages and Stages Questionnaire*) – **2,0 points** par questionnaire

Il y a un questionnaire à compléter chaque six mois pour le développement global de l'enfant ainsi qu'un deuxième questionnaire sur le développement social et émotionnel. Chaque formulaire complété et partagé avec l'éducateur de l'enfant sera reconnu comme contribution en faveur du CÉPP.

Participer à des tâches d'entretien, de réparation, etc. – **2,0 points** par participation
Le CÉPP a besoin de parents pour aménager des salles, réparer et laver les murs, peindre, nettoyer la cour extérieure, etc.